

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DU TARTRE-GAUDRAN



5. ANNEXES

- SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
- ANNEXES SANITAIRES
- ANNEXES GRAPHIQUES

Vu pour être annexé à notre délibération
en date de ce jour.

Le :

Le Maire Bernard LEROUX,

P.O.S. APPROUVÉ LE :

11 DECEMBRE 1980

P.O.S. RÉVISÉ LE :

22 NOVEMBRE 1997

P.O.S. MODIFIÉ LE :

23 JANVIER 1999

P.L.U. APPROUVÉ LE :

08 FÉVRIER 2013

Pour copie conforme

Le Maire Bernard LEROUX,

ANNEXES SANITAIRES

I / Assainissement

La commune ne dispose d'aucun réseau d'assainissement.

Toutes les constructions disposent d'un système d'assainissement autonome.

En matière d'assainissement non collectif, depuis le 31 décembre 2005, toutes les communes ont ainsi l'obligation de contrôler les dispositifs implantés sur leur territoire, afin de protéger les sous-sols et les eaux de surfaces. Aucun rejet d'eaux sales dans le milieu naturel n'est ainsi autorisé sans traitement préalable.

Chaque installation doit permettre d'assurer la collecte, le prétraitement, l'épuration et l'évacuation des eaux usées, et doit respecter des normes techniques fixées par des arrêtés pris par le Ministère de l'Environnement. De la responsabilité du propriétaire, l'entretien du système doit être effectué régulièrement, afin de garantir le respect de ces prescriptions.

L'obligation de contrôle sur les installations d'assainissement non collectif par les communes est une compétence qui a été transférée à la Communauté de Communes du Pays Houdanais le 1^{er} janvier 2006.

Au début du mois d'octobre 2006, cette dernière a mis en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont l'objet est de contrôler le respect des normes prescrites.

Trois types de contrôle sont mis en place :

- Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées dans le cadre des demandes de permis de construire ou de déclaration de travaux
- Le contrôle de conformité des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une transaction immobilière
- Le diagnostic initial de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais

Le détail du règlement et des différents types de contrôle est accessible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Si les constructions autorisées imposent un assainissement complémentaire, celui-ci restera autonome. Il devra être conforme à la réglementation et n'engendrera en conséquence aucune pollution supplémentaire.

II / Eau potable

L'alimentation en eau de la commune du Tartre-Gaudran est assurée par le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de la forêt de Rambouillet, regroupant 16 communes.

La distribution se fait depuis le réservoir de la commune de la Hauteville (capacité : 150m³), avec les mélanges des forages de la Noue Plate (débit : 80m³/h) et de Hermeray (débit : 2x10m³/h).

Le système est exploité par affermage par la société Veolia depuis le 1^{er} janvier 2007.

La consommation d'eau est de :

- 3 291 m³ en 2008
- 3 990 m³ en 2009

III / Gestion des déchets

La compétence est assurée par le SIEED (Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'Ouest Yvelines) qui regroupe 66 communes.

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine (le vendredi matin). De même, les déchets verts sont collectés hebdomadairement (le lundi matin). Un container permet la récupération du verre.

Le SIEED collecte en moyenne 265kg de déchets ménagers par an et par habitant.

Commune
LE TARTRE GAUDRAN

Plans des Réseaux
EAU POTABLE

Ref. PLAN : 0\78113-Eau-5000

PLANCHE N° : 1 / 1

	Agence de Rambouillet 5, Rue Paul Demange 78 120 RAMBOUILLET TEL : 01 30 41 16 77 FAX : 01 34 83 34 02	DESSINE PAR : F.M	VERIFIE PAR : G.F
		DATE DE CREATION :	DATE DE MISE A JOUR : 30/11/2009
		DATE D'IMPRESSION :	ECHILLE : 1/5000

FDP RD TOPO

RESEAUX D'EAU POTABLE

RESEAUX COMMUNAUX

BRUTE
REFOULEMENT
RESERVOIR
FEEDER
ELEVATION 1
ELEVATION 2
ELEVATION 3

RESEAUX SYNDICAUX

BRUTE
REFOULEMENT
RESERVOIR
FEEDER
ELEVATION 1
ELEVATION 2
ELEVATION 3

RESEAUX PRIVES

AUTRES DISTRIBUTEURS

- BOUCHE INCENDIE

POTEAU INCENDIE

PUITS / FORAGE

CAPTAGE

STATION DE REPRISE

STATION DE TRAITEMENT

VANNE

VANNE ELECTRIQUE

VANNE QUART DE TOUR

REGULATEUR DEBIT

REGULATEUR AMONT

POSTE DE RECHLORATION

RESERVOIR AU SOL

RESERVOIR SUR TOUR

COMPTEUR

CAPTEUR DE PRESSION

CLAPET

DECHARGE

ANODE REACTIVE
- DERIVETRE

RACCORD

PROTECTION CATHODIQUE SOUTIRAGE

PRISE DE POTENTIEL

JOINT ISOLANT

BOUCHE DE LAVAGE

BALLON

BORNE FONTAINE

CHEMINEE

CONE

CONNECTION

VENTOUSE

SOUPAPE

BRANCHEMENT

ABONNE SENSIBLE

PHOTO

CAMERA

TEXTE

DESSIN

Lignée Réseaux (année 2007) : 2 762m
Habitants (année 1999) : 29

1

